

**Déclaration conjointe de Mme Theresa MAY et de M. Bernard CAZENEUVE,
Ministres de l'intérieur britannique et français - 20 septembre 2014**

Le Royaume-Uni et la France partagent la même préoccupation face au nombre de migrants illégaux tentant la traversée de la Méditerranée en provenance d'Afrique du Nord, face à l'importance des arrivées de migrants aux frontières de l'Union Européenne au sud de la Méditerranée ainsi qu'au sujet de la situation observée dans la région de Calais et autour de son port depuis le printemps 2014.

Cette préoccupation porte également sur la détresse humaine et le risque de traite des êtres humains découlant de cette situation et sur les conséquences sanitaires, sociales, économiques et d'ordre public, engendrées par l'immigration illégale dans la ville même de Calais.

Rappelant leur coopération bilatérale ancienne et efficace en matière de sécurité transfrontalière et le besoin d'outils juridiques et d'organisations efficaces des deux côtés de la Manche, la ministre de l'intérieur du Royaume-Uni et le ministre de l'intérieur français réaffirment leur volonté de travailler ensemble contre les filières et le trafic de migrants et de combattre la criminalité organisée qui cherche à exploiter les migrations illégales.

Les deux ministres ont également l'intention de prendre des mesures qui assureront la sécurité de ces migrants sans augmenter l'attractivité de Calais en tant que destination pour les migrants illégaux.

Les deux ministres condamnent sans réserve les violences tant dans la ville que sur le port.

Les deux ministres s'accordent pour établir un plan d'action global afin de :

- ✓ réduire, par des campagnes d'informations parallèles ou conjointes, le nombre de migrants illégaux.
- ✓ répondre aux urgences sanitaires et protéger les personnes vulnérables, avec une attention particulière pour les victimes de la traite des êtres humains.
- ✓ renforcer la sécurité du port afin de dissuader les passages illégaux, préserver et promouvoir l'activité économique dans la région et traiter les problèmes d'ordre public découlant du nombre de migrants irréguliers présents à Calais.
- ✓ renforcer la coopération opérationnelle afin de lutter contre le trafic de migrants.
- ✓ juguler le flux de l'immigration irrégulière en Europe, de concert avec l'Union Européenne, les pays sources et de transit, en s'appuyant sur la lettre commune adressée à la Commission par les ministres de l'intérieur français, britannique, allemand, polonais et espagnol.
- ✓ s'assurer que toutes les mesures prises dissuaderont les migrants illégaux de se

rassembler dans et autour de Calais.

1. Les deux ministres s'accordent sur la création d'un fonds d'intervention conjoint incluant une contribution britannique de 5 millions d'euros par an pendant trois ans et qui visera à:

- ✓ renforcer la sécurité, à la fois autour du port et dans la zone portuaire, en assurant une plus grande protection contre les incursions de migrants et en s'appuyant sur le soutien et les investissements importants du Royaume-Uni dans l'amélioration des infrastructures et de la sécurité à Calais. Ce renforcement inclura la construction de barrières solides le long de la rocade donnant accès à la zone portuaire, conformément au programme d'investissement établi par les gestionnaires du port. Sera également inclus le renforcement de la sécurité dans le parking à l'est du port, pour lequel l'investissement et les coûts annuels liés à la sécurité seront évalués. Dans l'attente de la réalisation de ces installations permanentes de sécurité, des solutions temporaires devraient être mises en place dès que possible, sous réserve de l'accord des autorités portuaires et du gestionnaire du domaine routier, afin d'offrir immédiatement une plus grande sécurité au public et aux transporteurs utilisant le port.
- ✓ s'assurer que des mesures efficaces sont prises afin de protéger les personnes vulnérables, telles que les victimes de la traite des êtres humains. Ceci inclut, par exemple, de s'assurer que ces victimes reçoivent l'aide et le soutien appropriés.

2. Les deux ministres s'accordent pour que leurs agents travaillent ensemble à l'amélioration de la qualité des contrôles frontaliers, afin d'aboutir à un contrôle migratoire global propice au bon fonctionnement d'une frontière internationale sûre.

Ce travail pourrait débiter par une évaluation des méthodes actuelles et de leur possible modernisation par le recours à des technologies plus récentes, permettant de répondre spécifiquement aux risques d'atteinte à la vie provoqués par le trafic de migrants dans des citernes ou des camions réfrigérés.

Dans le même temps, des améliorations seront apportées à l'agencement physique des contrôles frontaliers à Calais, afin d'assurer un flux de trafic plus régulier et une plus grande conformité aux règles pertinentes de Schengen. Ces mesures devraient être élaborées d'ici la fin de l'année.

Ces actions devraient être soutenues par des efforts accrus de tous les membres de l'Union Européenne en vue de satisfaire aux obligations découlant de la réglementation Européenne.

3. Dans le même temps des efforts seront faits pour renforcer la coopération opérationnelle par l'établissement de mécanismes conjoints permanents permettant de mettre en œuvre rapidement le plan d'action global et de renforcer la coopération entre les services britanniques et français de police aux frontières. Ces efforts viseront également à identifier les mesures permettant d'assurer que les migrants n'enfreignent pas les lois des deux

pays ou ne menacent pas la sécurité des habitants de Calais ou de ceux qui utilisent le port.

Ces efforts porteront également sur des initiatives conjointes en matière de retours ainsi que sur d'autres actions globales à l'encontre de ceux qui essaient d'échapper au contrôle de l'immigration.

4. Afin de dissuader les tentatives des clandestins d'entrer au Royaume-Uni, les deux pays s'accordent sur la mise en place de campagnes d'information conjointes à destination des migrants. Elles comprendront l'élaboration et la diffusion par des agents britanniques et français, lorsque cela est possible conjointement avec les organisations non gouvernementales pertinentes, de messages portant sur à la réalité, de l'immigration irrégulière au Royaume-Uni et ses conséquences.

Ces messages pourraient être diffusés parallèlement aux informations sur l'asile en France ou le retour volontaire. Les campagnes d'informations commenceront en octobre.

5. Les deux ministres s'accordent pour accroître leurs efforts dans le démantèlement des réseaux criminels. Cette coopération passera par le partage accru d'informations opérationnelles et le renforcement des contacts entre les différents acteurs : Direction Centrale de la Police Aux Frontières (DCPAF), National Crime Agency, Border force, de même que par la participation britannique à des actions conjointes et aux programmes EMPACT et ENDTIC menés avec d'autres pays européens. Dans un premier temps, la National Crime Agency détachera un officier à plein temps auprès de l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et l'emploi d'étrangers sans titres (OCRIEST), à Paris, et la DCPAF enverra chaque mois deux officiers travailler au sein de l'unité de renseignement transfrontalier à Folkestone.

Ces mesures seront effectives immédiatement. Les ministres fixeront des buts clairs et ambitieux afin d'assurer un réel impact dans la lutte contre le crime organisé lié à l'immigration.

6. Enfin, les deux ministres mettent l'accent sur la nécessité de résoudre la grave crise liée à l'immigration en mer Méditerranée.

Ils s'engagent à poursuivre leurs actions, bilatéralement comme avec les partenaires de l'Union Européenne, en particulier à destination des pays de transit et d'origine.

Ces actions impliqueront une coopération entre le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la commission européenne et les ministres de l'intérieur de l'Union Européenne afin de faire progresser les réalisations de la Task force Méditerranée, notamment par une utilisation croissante des programmes régionaux de protection et de développement.